

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF3035

présenté par
M. Ray et Mme Louwagie**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	3 586 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	3 586 000
SOLDE	-3 586 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaliser une économie de 3,5 millions d'euros en diminuant de 3,7% les subventions pour charges de service public du Musée du Louvre et ainsi revenir au montant des crédits alloués en loi de finances initiale pour 2023.

Depuis le 15 janvier 2024, le prix du ticket d'entrée du Musée du Louvre a augmenté de 30% passant de 17€ à 22€.

Cette hausse du tarif d'entrée a apporté une recette supplémentaire pour le musée et aurait dû permettre de stabiliser voire réduire les crédits alloués par l'Etat. En effet, cette augmentation du prix du billet rend cet établissement moins inclusif et réduit de fait le service public qu'il rend à l'ensemble de la population.

C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de revenir au montant des subventions pour charges de service publique accordées au Musée du Louvre en 2023, précédant l'augmentation du prix du ticket d'entrée.

Concrètement, il est proposé de diminuer de 3 586 000 euros le montant des crédits de l'action 03 - "Patrimoine des musées de France" du programme 175 "Patrimoines".